

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 688

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 29 TER

I. – Au début de la première phrase de l’alinéa 1, substituer au mot :

« Pour »

les mots :

« À titre expérimental, pour »

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« , à titre expérimental, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.